

École supérieure d'art de Cambrai

Le jeudi quatorze octobre deux mille vingt-et-un, à 14h30, le conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle "École supérieure d'art de Cambrai" s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du président du conseil d'administration en date du 5 octobre 2021.

Présents : M. Sylvain TRANOY (président, ville), Mme Laurence SAYDON (vice-présidente, ville), Mme Marie-Anne DELEVALLEE (titulaire, ville), M. Pascal BRUNIAUX (titulaire, CAC), M. Pascal DUEZ (titulaire, CAC), M. Pierre HARAMBURU (représentant État / DRAC), Mme Martine RATTE (titulaire, ÉSAC), M. David BRAILLON (titulaire, ÉSAC), Mme Stéphanie MAHIEU (titulaire, ÉSAC), Mme Camille LELEU (titulaire, ÉSAC), Mme Émilie BERNARD (titulaire, ÉSAC).

Assistaient également à la séance : Mme Sandra CHAMARET (directrice, ÉSAC), Mme Anne-Sophie HAEGEMAN (administratrice, ÉSAC), Mme Leslie VERDEVOYE (État DRAC), Mme Florence ALBARET (ville).

Conseil d'administration du 14 octobre 2021

Procès-verbal

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres. Il constate que le quorum est atteint (11 membres présents sur 17 titulaires).

I. Compte-rendu du conseil d'administration du 10 avril 2021

Le compte-rendu du dernier conseil d'administration est soumis à l'approbation de ses membres.

Il est adopté à l'unanimité.

II. Rapports pour information

2.1. Installation des nouveaux représentants des personnels et des étudiants au conseil d'administration

Les nouveaux représentants des personnels et des étudiants se présentent en préambule des débats, suite à leurs élections qui se sont respectivement déroulées les 21 septembre et 11 octobre derniers.

Représentants des personnels de l'EPCC élus (3 sièges à pourvoir) :

- Mme Martine Ratte, secrétaire pédagogique, représentante titulaire des personnels administratifs et techniques
- Mme Marie Rosier, adjointe technique en charge des ateliers, représentante suppléante des personnels administratifs et techniques
- M. David Braillon, professeur d'enseignement artistique, représentant titulaire des personnels pédagogiques
- Mme Stéphanie Mahieu, professeur d'enseignement artistique, représentante titulaire des personnels pédagogiques

Représentants des étudiants élus (2 sièges à pourvoir) :

- Mme Camille Leleu, étudiante en 5^e année, représentante titulaire
- Mme Emilia Bernard, étudiante en 3^e année, représentante titulaire
- M. Antoine Damay, étudiant en 5^e année, représentant suppléant
- M. Jérémy Breton, étudiant en 3^e année, représentant suppléant

Le président invite ensuite la directrice à présenter les rapports d'actualité et d'information.

2.2. Actualités de l'école

▪ Pédagogie

Sandra Chamaret présente les points sur la pédagogie en contexte Covid.

Selon la circulaire du 5 août 2021 du ministère de l'enseignement supérieur, l'école peut accueillir les étudiants pour tous les cours sur site et les activités de recherches telles que les programmes de recherches et les ateliers recherches et créations (ARCs). Le port du masque reste obligatoire, tout comme l'application des gestes barrières et l'aération des salles. En revanche, les expositions, colloques ou séminaires scientifiques accueillant des personnes extérieures à l'établissement sont soumis au contrôle d'un passe sanitaire. Le pass sera donc obligatoire pour le forum de la recherche Multiplex qui aura lieu le 26 octobre prochain, mais aussi pour tous les voyages et sorties en transport en commun, les cours et visites au musée et au centre de la photographie.

Pour cette rentrée 2021/2022, l'effectif de l'école est plus important cette année. Martine Ratte précise les chiffres : 84 étudiants sont inscrits au global, dont 34 en 1^{ère} année, 17 en années 2 et 3, 6 en année 4 et 10 en année 5. Quatre étudiants étrangers hors UE, inscrits via la plateforme Campus Art, sont encore en attente de visa et n'ont pu faire leur rentrée. Ils viennent de Russie et du Maghreb ; l'un d'eux a déjà annulé et reporté son arrivée à la rentrée prochaine, car il ne pouvait pas arriver avant janvier.

La directrice précise que l'enjeu sera d'augmenter les effectifs en année 4 l'année prochaine ; l'équipe y travaille déjà.

Le conseil pédagogique et scientifique, instance de l'EPCC jamais activée depuis le dépôt des statuts en 2010, a tenu sa première réunion le 3 juin en présence des 4 coordinateurs pédagogiques, de la responsable de la recherche, de 2 délégués étudiants, de la responsable scolarité et de la direction. Cette première édition s'est donc faite en interne de façon à poser les bases.

Les sujets suivants ont été détaillés :

- projet d'établissement pluriannuel rédigé par Gilles Dupuis en juin 2020 avec 3 objectifs : structurer la recherche, développer les liens avec l'UPHF, développer la mobilité et l'international
- projet de candidature rédigé par Sandra Chamaret en septembre 2020
- axes prioritaires développés depuis janvier 2021 : ateliers thématiques de printemps (révision du 2nd cycle, centre de documentation, partenariats, semaine de workshop outils), implication étudiante (CVE, cycle de conférences), relations internationales, liens avec l'UPHF.

Comme le prévoit les statuts, le conseil a entériné la nomination de 2 personnalités extérieures issues du design graphique pour accompagner l'équipe : Annick Lantenois, théoricienne du design graphique, ancienne enseignante de l'école et retraitée depuis peu, et Jérémy Landes Nones, qui appartient à un collectif de typographes, praticien qui vit à Berlin.

La date du prochain conseil est à définir.

Le grand chantier de l'école cette année a été celui des relations internationales sur lequel la direction a travaillé avec Stéphanie Mahieu et Anne-Sophie Haegeman:

- obtention de la charte Erasmus en 2020 pour la période 2021/2027
- réflexion stratégique avec le pôle relations internationales de l'université polytechnique des Hauts-de-France (UPHF) : production d'un document de synthèse ÉSAC en 4 langues (français, anglais, italien et espagnol) qui a commencé à être diffusé pour présenter l'école et tentative de consortium Erasmus tripartite avec l'UPHF et l'INSA Valenciennes (échec faute d'agrément Erasmus de l'INSA) ; pour l'instant l'ÉSAC avance seule et il sera bientôt temps d'évaluer la charge administrative que cela représente et si l'idée d'un consortium est toujours pertinente en 2022
- principaux axes de la stratégie de l'ÉSAC : orientation vers la Belgique francophone et les pays limitrophes, choix précis d'établissements en fonction de l'échelle, de la ville d'implantation du projet d'école (préférence pour les petits établissements similaires ou complémentaires, spécialisés en design graphique), tout ceci étoffé par des collaborations avec des structures autres que pédagogiques (festivals ou associations).

Sandra Chamaret évoque ensuite les partenariats avec l'école du septante cinq / 75 à Bruxelles, avec qui l'envie de collaborer a été immédiate précise Stéphanie Mahieu (rencontres en juillet et septembre, projet de convention Erasmus, de mobilités enseignantes, d'exposition à Paris avec des anciens des 2 écoles) ; le festival Fig. de Liège, pour lequel l'école a sollicité mais n'a pas obtenu de financement auprès de l'Institut français (création d'une exposition itinérante par les années 3 et participation au festival ; collaboration prévue sur plusieurs années), ainsi que les contacts pris par Stéphanie Mahieu avec 3 écoles : italienne (Palerme, en Sicile) et espagnoles (Ciudad Real et Oviedo). Ces derniers partenariats ne seront pas actifs avant un an. Le président demande si l'accueil d'étudiants étrangers nécessite de traduire l'intégralité des cours en anglais notamment. Stéphanie Mahieu répond que cela ne concerne que les intitulés et les descriptifs des cours pour les échanges pédagogiques.

La directrice détaille le programme « Inventer son travail » qui permettra pour la première fois de mettre en place des actions inédites de professionnalisation en faveur des étudiants et des jeunes diplômés de l'ÉSAC. Cette nouvelle offre est rendue possible grâce à la subvention Culture Pro dont va bénéficier l'école après avoir répondu à l'appel à projets lancé tous les ans par la DRAC en juillet.

4 légers dispositifs vont être insérés dans la pédagogie :

- portraits croisés : exposition de travaux de 2 ex-diplômés aux projets professionnels très différents, organisée par les étudiants de 4^e année, ouverte au public extérieur

- répondre à un appel d'offre : workshop professionnalisant pour les étudiants de 4^e et 5^e année

- décortiquer la commande : cycle de conférences de designers graphiques ouvert à tous organisé par les étudiants de 4^e année

- former les commanditaires : rendez-vous organisés par une intervenante (Silvia Dore, graphiste et présidente du syndicat AFD, Alliance France Design) qui mettra en contact des partenaires du Cambrésis, comme l'école de l'Immaculée conception qui veut orner d'une fresque le grand mur qui borde l'établissement, et des ex-diplômés

Ces quatre dispositifs visent des publics différents. Un travail de médiation est à accomplir.

Sandra Chamaret présente la diffusion et le rayonnement des travaux de recherche menés par l'école.

- Programme Retour aux sources

Présentation de 2 expositions : « Lignes, couleurs et sons » au musée des beaux-arts de Cambrai du 16 septembre au 14 novembre et « RAS 1 » à la Maison Folie Moulin de Lille, du 29 septembre au 3 octobre 2021 après 2 reports

Participation à 2 colloques : « Des usages du numérique à l'hyper humain » à l'UPHF (Valenciennes, 7 octobre) et « Art History and New Media. What's Up? » à la Haus der Elektronischen Künste (HEK) de Bâle, 15/16 octobre

Le programme se diffuse et prend de l'ampleur.

L'édition d'une affiche interactive dont le contenu numérique, accessible par des QR codes illustrés, est une fiction d'anticipation. Cette publication inaugure des formats innovants de restitution de la recherche.

- Unité Hyper.Local

1 journée de partage, d'échanges et de déambulation dénommée « Multiplex » : Forum de la recherche en école d'art et de design à l'ÉSAC (Cambrai, 26 octobre) avec l'ÉSAD et l'ESÄ

Dans le cadre de la préparation de Multiplex, G_R_G / Garage recherche graphique, un duo de graphistes diplômés de l'ÉSAC (DNSEP 2019), a remporté la commande de design graphique et la résidence de création / production ; cette dernière s'est déroulée dans les locaux de l'école du 4 au 8 octobre, au contact des étudiants. Ce type de résidence pourrait être reconduit dans les années à venir.

- Mouvements d'équipe

Sandra Chamaret détaille les mouvements RH intervenus ces derniers mois.

- Démission au 30 septembre de Carole Maréchal, théoricienne du design, enseignante contractuelle qui se chargeait des suivis de mémoire à mi-temps en 2nd cycle, et va se consacrer à la recherche.
- Arrivée en mutation de Stéphanie Mahieu au 1^{er} septembre, qui était déjà enseignante en anglais à temps partagé dans les écoles d'art de Cambrai et Valenciennes, et qui intègre l'ÉSAC à temps complet pour les cours de langues et d'anthropologie, mais aussi comme référente sur les questions internationales.
- Départ en retraite d'Étienne Dubois (agent ville mis à disposition de l'école), enseignant titulaire en photographie sur le 1^{er} cycle, au 30 septembre.
- Arrivée au 20 septembre de Tomek Jarolim, enseignant en pratiques numériques et design d'interaction, chercheur, contractuel à mi-temps en 2nd cycle.
- Départ au 31 août de Virginie Flahaut, qui était adjointe technique en impression, contractuelle à temps non complet (24h / semaine), qui n'a pas souhaité renouveler son contrat.
- Arrivée au 1^{er} septembre de Marie Rosier sur le même poste.
- Départ en mutation au 31 juillet de Sandrine Frère, qui était chargée d'accueil et de bibliothèque, titulaire à temps non complet (20h / semaine).
- Suite aux départs, création d'un poste à temps complet et arrivée le 19 octobre de Mickaël Tkindt-Naumann, chargé de communication et de bibliothèque (cf. délibération sur la création d'un poste de rédacteur).

Ces mouvements ont eu un impact qui a notamment contribué à l'édition d'une nouvelle maquette pédagogique, qui se matérialise dans le livret des études contenu dans le dossier remis aux membres du conseil ce jour. La directrice souligne que ce livret a été maqueté par Justine Richard, diplômée 2020 à l'ÉSAC (DNSEP / master 2). Elle souhaite à l'avenir systématiser les commandes à d'anciens diplômés.

De nouveaux cours ont été mis en place pour cette rentrée :

En 1^{er} cycle

- photographie avec le centre régional de la photographie (CRP) de Douchy-Les-Mines par Agnès Villette
- anthropologie par Stéphanie Mahieu
- plusieurs modules au choix le vendredi après-midi en mixité A2+A3, dont module de médiation culturelle avec l'UPHF et Diane Ducamp du service patrimoine de Cambrai ; dessiner l'espace et exposer le design graphique avec le festival Fig ;
- dessiner l'espace et exposer le design graphique, par Gilles Dupuis et David Braillon, avec le festival Fig.

Le président souligne que le cours de médiation a rencontré un tel succès que le cours de Mme Ducamp a dû être dédoublé.

En 2nd cycle

- anthropologie par Stéphanie Mahieu
- redéfinition du mémoire : méthodologie, attendus, suivi par Catherine Chevalier
- design d'interaction par Tomek Jarolim
- inventer son travail, par Bruno Souêtre et Silvia Dore

2.3. Retour sur le concours d'entrée commun ÉSAC / ÉSAD

Sandra Chamaret rappelle le contexte général qui a conduit à l'organisation de ce concours d'entrée commun aux 2 écoles.

Il s'agit tout d'abord d'une demande du ministère de la Culture. De précédentes éditions de concours communs ont été organisées entre plusieurs écoles. La directrice rappelle également le contexte Covid, qui a finalement conduit les 2 établissements à organiser ce concours à distance quelques jours avant sa tenue en raison de la dégradation de la situation sanitaire.

Elle rappelle quelles étaient les ambitions de cette édition commune 2021 :

- une rencontre entre les équipes
- la réduction des coûts pour les candidats qui postulent aux deux écoles (paiement d'une seule contribution)
- un temps d'orientation pour les candidats qui hésitent entre les écoles
- une éventuelle mutualisation des coûts pour les écoles.

Voici concrètement comment s'est déroulée cette édition commune 2021 :

- en numérique, chacun chez soi
- difficultés à comprendre les choix multiples (deux écoles)
- l'orientation a été proposée par les jurys, mais refusée ensuite par les candidats
- une organisation complexe en raison du contexte sanitaire : réunions et coûts démultipliés
- difficulté d'harmonisation au moment de la sélection finale (enjeux de recrutement différents selon les écoles)

Chiffres relatifs au concours commun :

	Total	Cambrai	Valenciennes	L'un et l'autre
Dossiers reçus	171	56	122	7
Présents	145			
Vœux		36	73	35
Admis	119	51	68	
Inscrits	64	31	33	

Les candidats choisissent leur école en amont et ne reviennent pas sur leur choix.

Pour mémoire, en 2020 à Cambrai :

59 dossiers reçus / 37 admis / 12 inscrits

Campus Art (étudiants hors UE) = 23 dossiers / 15 admis / 3 inscrits

Sandra Chamaret se fait la porte-parole des 2 établissements qui ont établi ce bilan. La conclusion des écoles et de leurs équipes est donc négative puisqu'aucune des ambitions initiales n'a été atteinte. Les chiffres notamment sont difficiles à interpréter, les suggestions d'orientation ont été inefficaces (entretiens d'1/4 h trop courts pour infléchir une décision murie depuis longtemps) et les coûts et les énergies ont été démultipliés pour les écoles et les équipes.

Sylvain Tranoy indique que, au regard de ces conclusions, il est légitime de s'interroger sur l'intérêt d'un concours commun.

La directrice interroge le représentant de la DRAC sur la position du ministère de la Culture.

Pierre Haramburu, au nom de la DRAC, déclare que la demande de faire des mutualisations entre les écoles des Hauts-de-France émane de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Cour des comptes. Selon M. Haramburu, on peut parler d'une myriade ou d'une constellation d'écoles qui n'atteignent pas la taille critique et manquent de visibilité. Il rappelle que ce concours commun a été organisé dans un contexte très particulier, que ce n'est pas forcément concluant mais qu'on peut espérer que cela aille mieux ensuite. Le représentant de la DRAC évoque la possibilité de constituer des plateformes qui rassembleraient de nombreux étudiants et leur donneraient le choix. Le fait qu'il y ait une centaine d'écoles d'art en France provoque un manque de visibilité à l'international. M. Haramburu précise qu'il n'est plus question de faire un EPCC commun aux 3 écoles du Nord mais de multiplier les mutualisations et les coopérations sur Erasmus en accueillant des étudiants étrangers successivement dans les 3 écoles par exemple. Il félicite Mme Chamaret et son équipe d'avoir réussi à organiser ce concours commun dans un contexte de prise de fonction et de crise sanitaire.

La directrice indique qu'à contrario, ce concours a fait ressortir l'importance avérée d'un concours d'entrée en présence, sur site unique puisque, pour les petites écoles, la visite du lieu d'accueil est centrale : le concours d'entrée est aussi un moment de rencontre avec le lieu, les espaces, les ateliers, mais aussi avec la ville et le contexte général. Le temps informel du concours permet également de rencontrer les étudiants de l'école et d'apprécier l'ambiance de travail.

Martine Ratte intervient pour suggérer d'améliorer la communication et la visibilité de l'école car elle a constaté au contact des lycéens que les écoles d'art sont désormais en concurrence avec les DNMAD (diplôme national des métiers d'art et du design, niveau licence). Selon elle, beaucoup de lycéens opteraient pour cette filière car elle est plus rassurante que les écoles d'art. La question est d'autant plus prégnante que l'ÉSAC sera sur Parcoursup l'année prochaine.

Le président suggère de se pencher sur la cartographie des DNMAD dans la région pour vérifier s'il existe une véritable concurrence avec les écoles d'art. Selon lui, il est possible que cette licence intéresse davantage un public local, alors que les écoles d'art ont un recrutement national et international.

Sandra Chamaret liste les autres pistes de collaboration possibles entre les écoles du Nord :

- une présence commune sur les salons d'orientation
- une exposition des diplômes commune : itinérance entre plusieurs villes ?

(Cambrai, Valenciennes, Bruxelles, Lille)

- une commission d'orientation commune à l'issue de l'année 1 pour les profils étudiants incertains, repérés par les équipes lors de l'année.

En retour, M. Haramburu indique que l'organisation d'un concours commun est un des attendus de l'administration centrale pour obtenir l'accréditation à 5 ans des écoles d'art du Nord.

2.4. Débat préalable au projet de révision des statuts de l'EPCC

- Objectifs / points évolutifs

Anne-Sophie Haegeman indique en préambule que les statuts actuels de l'établissement datent de décembre 2010. Cela fait plusieurs mois qu'une réflexion interne est en cours comme cela a été indiqué lors du dernier conseil d'administration. Certains points ne sont plus d'actualité et mériteraient d'être révisés, tandis que la directrice propose d'inscrire le conseil de la vie étudiante comme une nouvelle instance de l'école, car il impliquerait davantage les étudiants dans le fonctionnement de l'établissement.

Les statuts actuels sont ensuite balayés et les points qui posent question évoqués.

- Préambule :

Publication de nouveaux textes législatifs

Changement de dénomination des diplômes délivrés par l'ÉSAC et de l'autorité d'accréditation et de contrôle.

- Article 2 – Dénomination et siège de l'établissement :

Dénomination qui fait référence à l'ancienne région Nord – Pas-de-Calais et changement d'adresse du siège.

- Article 8 - Composition du conseil d'administration :

La chambre de commerce et d'industrie souhaite-t-elle rester membre de l'EPCC vu qu'elle n'occupe plus son siège depuis de nombreux mois ? Le président déclare qu'il va poser la question au président de la CCI du Grand Hainaut après les élections consulaires en novembre. Il rappelle que les CCIs ont vécu d'importants changements ces dernières années avec les fusions et les importantes baisses de moyens ; elles se sont recentrées sur leurs missions.

Un nouvel acteur de l'EPCC était arrivé peu après sa création. Il s'agit de la Région Hauts-de-France qui contribue chaque année à près d'un quart du budget de l'école (250K€). Souhaite-t-elle siéger au CA compte-tenu de l'importante subvention accordée ? Actuellement, elle ne siège qu'au CA de l'ÉSA Dunkerque-Tourcoing. On a posé la question à la technicienne qui suit l'école avant l'été, mais celle-ci craint un surcroît de travail. Un courrier officiel au président de Région est envisagé.

En outre, il n'existe pas de règlement du conseil d'administration, alors qu'il est prévu à l'article 8.5 des statuts. La question s'est posée récemment lors des élections des représentants. Pareil pour les modalités d'organisation de l'assemblée.

- Article 10 - Attributions du conseil d'administration :

Le point 2° indique que le conseil d'administration délibère sur le nombre de places ouvertes au concours d'entrée. C'est un sujet qui fait débat puisque cela est plutôt du ressort des jurés de concours et des enseignants.

- Article 14 - Conseil d'orientation pédagogique :

Il pourrait devenir conseil pédagogique et scientifique pour mieux inclure la mission de recherche.

○ Article 18 - Budget :

Absence de mention du débat d'orientation budgétaire pourtant obligatoire.

Date de vote du budget (avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il se rapporte) jamais respectée car alignement sur le calendrier budgétaire des collectivités. L'école a voulu mettre en place le calendrier initialement voté cette année, mais la Trésorerie l'a déconseillé car cela obligerait l'établissement à des modifications en cours d'exercice pour ajuster le budget aux votes de ses financeurs. Par conséquent, un alignement sur le calendrier commun avec un vote possible jusqu'au 15 avril, conformément au code général des collectivités territoriales, pourrait être inscrit.

○ Article 23 – Mise à disposition, apports et contributions :

Révisions nécessaires sur les biens immobiliers (changement de locaux) et mobiliers (transfert de propriété).

La question se pose d'inscrire les 425.000 € (sur les 475.000 € au total) versés annuellement par la ville de Cambrai dans les statuts en lieu et place des 270.000 € de contribution municipale statutaire. C'est une piste que lance l'école et qui devra être rediscutée. Elle s'appuie sur la délibération « modification des statuts » du 12 décembre 2011.

Marie-Anne Delevallée demande à quelle date est envisagé ce toilettage des statuts. L'administratrice détaille le processus de révision

Mme Delevallée suggère la mise en place d'une commission de révision.

Le président ajoute qu'il faut un consensus de tous les membres sur les nouveaux statuts avant tout vote en conseil d'administration.

Mme Delevallée précise que les prochains conseils municipaux auront lieu en janvier et en mars. Une approbation des statuts révisés serait à programmer en mars si l'ÉSAC délibère sur le sujet au conseil d'administration de décembre.

Pierre Haramburu estime qu'un toilettage des statuts d'ici décembre semble difficile à mener. Il suggère de viser plutôt le premier CA de 2022 de façon à stabiliser les contributions financières.

Mme Delevallée indique qu'il ne lui semble pas opportun de modifier le montant de la contribution de la ville, car la subvention peut évoluer d'une année sur l'autre.

Le président indique que la contribution est fixe et que la subvention annuelle peut être modulable.

Anne-Sophie Haegeman répond que c'est déjà le cas actuellement.

M. Haramburu ajoute que l'inscription d'une contribution chiffrée est une obligation pour les EPCC. Le principe des établissements publics de coopération culturelle repose sur un projet auquel contribue des financeurs publics qui en assurent la pérennité.

Le président indique que c'est à la ville de savoir si elle souhaite augmenter sa contribution ou non. Ce montant peut rester inchangé.

M. Haramburu précise que le montant des contributions a été relevé dans les rapports d'accréditation des écoles d'art du Nord, car il y a un enjeu de soutenabilité financière. C'est aussi pour cela que les accréditations ne se sont faites que sur 3 ans au lieu de 5, du fait d'un manque de visibilité et d'implication des collectivités territoriales.

L'administratrice relève que le montant actuel des contributions s'élève à 514.000 € alors que le budget de l'école est de 1,2M €. Les contributions couvrent à peine la

moitié de la masse salariale. Si un jour la ville et la région ne versaient plus leur subvention annuelle, l'école ne pourrait plus fonctionner.

Le président ajoute que, si la région arrête de verser ses subventions, toutes les écoles des Hauts-de-France seraient en difficulté.

M. Haramburu conclut que ne pas toucher aux contributions remettrait en cause la nécessité de réviser les statuts.

Le président déclare le débat ouvert.

Pascal Duez demande si l'agglomération contribue financièrement au budget de l'EPCC.

Sandra Chamaret répond que ce n'est pas encore le cas.

Sylvain Tranoy précise que la CAC est entrée dans les statuts parce qu'il fallait plusieurs entités pour créer l'EPCC, mais que fondamentalement la compétence est restée à la ville, et donc le financement.

- Articles 24 à 27 – Dispositions transitoires :

Éléments relatifs à la période qui précédait la création de l'EPCC donc obsolètes aujourd'hui.

- Procédure de révision

La sous-préfecture a été contactée pour vérifier la procédure administrative à suivre en cas de révision des statuts. Il faut d'abord un consensus des membres actuels de l'EPCC sur un nouveau projet, qu'il soit délibéré en conseil d'administration, que chaque membre présente ensuite les nouveaux statuts à sa propre assemblée, avant envoi en préfecture pour validation. C'est un processus qui prend du temps.

2.5. Conventions signées depuis le dernier conseil d'administration

Deux conventions ont été signées depuis le dernier conseil d'administration :

- Convention bipartite avec la ville de Lille - Maison Folie Moulins, dans le cadre du programme de recherche Retour aux sources (RAS) : organisation d'une exposition à la Maison Folie Moulins de Lille en septembre / octobre
- Convention tripartite sur le programme de recherche Hyper.Local, phase 2 (2020-2022), en partenariat avec les écoles supérieures d'art de Dunkerque – Tourcoing et de Valenciennes

Sandra Chamaret précise que d'autres conventions sont en préparation avec les partenaires suivants :

- Festival Fig. de Liège
- CRP/ Centre régional de la photographie de Douchy-Les-Mines
- Théâtre de Cambrai
- Musée des beaux-arts de Cambrai
- Opéra de Lille
- Lycée Paul Duez de Cambrai
- École du 75 de Bruxelles

III. Délibérations

Délibération n° 2021/10 : Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) : bilan 2020 et projet 2021

Anne-Sophie Haegeman précise que l'établissement a l'obligation (article D.841-9 du Code de l'éducation), chaque année, de présenter aux membres du conseil d'administration un bilan de l'utilisation qui a été faite de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), mais aussi de l'usage prévu pour l'année scolaire en cours.

En effet, chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération.

Cette contribution collectée par le Crous est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ».

Ainsi, pour l'année scolaire 2019-2020, l'ÉSAC a perçu 852 € de CVEC, qui ont été utilisés pour aménager un coin cuisine destiné aux étudiants au rez-de-chaussée de l'école (montant total des dépenses : 1 432 €).

Au titre de l'année scolaire 2020-2021, l'ÉSAC a perçu 2 072 € de CVEC. A la demande des étudiants, cette somme a été utilisée pour moitié à l'achat d'une table extérieure de tennis de table. D'autre part, compte-tenu des problèmes d'accès aux soins et du nombre croissant de problématiques médico-psychiatriques chez les étudiants, l'école va contractualiser avec une plateforme d'e-santé qui leur permettrait d'accéder gratuitement à des téléconsultations médicales et une application pour le bien-être physique et mental (Qare). Cette décision a été entérinée au conseil de la vie étudiante qui s'est tenu deux jours auparavant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2021/11 : Modification du tableau des emplois et des effectifs : création d'un poste de rédacteur

Le président propose une modification du tableau des emplois et des effectifs.

L'administratrice précise qu'une réflexion s'est engagée sur les besoins de l'école suite à l'annonce du départ cet été de l'agent qui occupait le poste de chargée d'accueil et de bibliothèque à mi-temps, sur le grade d'adjoint administratif à temps non complet.

La direction de l'ÉSAC souhaite ainsi ouvrir un poste à temps complet combinant les spécialités communication et bibliothèque compte-tenu de la volonté d'accroître le rayonnement et l'attractivité de l'école, d'une part, et de renforcer la place du centre de documentation, d'autre part. Sur la recommandation du Centre de gestion du Nord, et au regard des missions proposées et du niveau de qualification exigé, il apparaît plus cohérent de créer un poste de catégorie B.

C'est pourquoi il vous est aujourd'hui proposé de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet, correspondant à l'emploi de chargé de communication et de bibliothèque, et d'adopter le tableau des emplois et des effectifs suivant

Postes au tableau des emplois avant le présent conseil d'administration : 23 emplois budgétaires équivalents à 19,29 temps pleins travaillés.

Postes adoptés et effectifs au présent conseil d'administration : 24 emplois budgétaires équivalents à 12,94 temps pleins travaillés pourvus.

Délibération adoptée à la majorité. Le représentant de la DRAC précise que l'État, par principe, s'abstient toujours de voter les délibérations concernant les ressources humaines.

Délibération n° 2021/12 : décision budgétaire modificative n° 2

Anne-Sophie Haegeman précise qu'une première décision budgétaire modificative a été prise par le président le 16 juillet dernier afin d'autoriser un virement de 2 200 € du chapitre 022 (dépenses imprévues) vers le chapitre 67 (charges exceptionnelles) en section de fonctionnement. Il s'agissait de verser une bourse à une étudiante en stage à l'étranger.

L'exécution du budget 2021 faisant de nouveau apparaître la nécessité de procéder à une 2^e décision modificative en section de fonctionnement pour permettre le versement de nouvelles bourses étudiantes dans le cadre de mobilités internationales, mais aussi pour inscrire une subvention de la DRAC (Culture Pro).

Il est donc proposé d'inscrire en dépenses : 7 500 € en " Autres redevances, concession " (compte 6518), 2 490 € en "aides " (compte 658822), 7 000 € en " bourses et prix " (compte 6714), soit 16 990 €, équilibrés en recettes avec la subvention de l'État pour le programme Culture Pro (compte 74718).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2021/13 : Dématérialisation des actes de l'EPCC

L'administratrice indique que l'ÉSAC souhaite poursuivre la dématérialisation des procédures administratives pour faciliter la gestion de l'école.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le président du conseil d'administration à signer la convention de télétransmission des actes de l'EPCC entre le représentant de l'État et l'ÉSAC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2021/14 : Projet d'agrément au titre de l'engagement de jeunes volontaires en service civique

Anne-Sophie Haegeman indique que, sur la suggestion du nouveau directeur de l'école supérieure d'art de Dunkerque – Tourcoing, l'ÉSAC comptait lancer un appel pour proposer début 2022 deux missions en lien avec l'accueil et la bibliothèque à de jeunes volontaires en service civique. Elle rappelle en quoi consiste cet engagement volontaire et comment l'établissement peut y recourir, après l'obtention d'un agrément de 3 ans ou appel à une structure qui détient déjà cet agrément.

Le président conseille à l'équipe de contacter la Mission locale du Cambrésis car la structure a l'habitude de recruter et de suivre des volontaires.

La délibération autorise simplement la directrice à déposer un dossier d'agrément auprès des services de l'État, à formaliser des missions et à signer des contrats d'engagement sous réserve des moyens nécessaires à leur accueil.

Délibération adoptée à l'unanimité.

IV. Questions diverses

4.1. Versement d'une aide exceptionnelle de la DRAC : discussion sur l'utilisation des crédits

A la demande de la DRAC, qui a accordé une aide exceptionnelle de 14.900€ (reliquat de crédits pour atteindre 260.000€ de fonctionnement), l'utilisation de ce fonds est soumise à la discussion du conseil d'administration.

Pierre Haramburu précise que 250 000 € devraient être pérennisés annuellement.

Idée de la directrice : acquisition d'éditions numériques et d'un logiciel pour le centre de documentation.

4.2. Questions des personnels enseignants

« Modèle vivant »

David Braillon demande si l'école peut augmenter le salaire brut du « modèle vivant » pour les cours de dessin en raison des difficultés à trouver quelqu'un avec les conditions actuelles (15 € / h).

Proposition sur la base des tarifs de la profession : une rémunération horaire nette pour une heure de pose de 25 € primes de congés payés et prime de précarité incluse, soit 75 € nets pour une séance de trois heures comprenant les temps de déshabillage et de rhabillage, les temps de pose et de repos + participation aux frais de transport.

Anne-Sophie Haegeman précise qu'un changement de tarif nécessite de prendre une délibération.

Questions sur l'aération du bâtiment :

David Braillon relève que la hotte aspirante n'est toujours pas installée dans la salle acide de l'atelier gravure.

Sandra Chamaret ajoute que cette salle devrait aussi servir pour les développements de photographies argentiques qui vont être remis en place.

David Braillon alerte sur la sécurité des mélanges entre l'acide et les produits argentiques.

Aération (VMC) pour la salle d'insolation (gravure /photo) ?

Cette question est d'autant plus d'actualité que c'est une des mesures sanitaires anti-Covid.

Les enseignants demandent la mise en place d'un plan d'action de la qualité de l'air intérieur de l'établissement.

Martine Ratte précise que cette question n'est pas nouvelle et a été soulevée lors de nombreux CA précédant la direction actuelle.

Prochain conseil d'administration le jeudi 9 décembre - 14h30